Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

Dossier de presse sur la construction d'un tramway à Jérusalem.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous transmettons un dossier de presse concernant la construction à Jérusalem d'un tramway par un consortium dont fait partie l'entreprise française Connex. Cette dernière a racheté l'entreprise Dupraz Bus Genève qui est sous-traitante des TPG. Vous trouverez les détails de cette affaire et l'engagement du CUP Genève contre cette construction dans les annexes mentionnées ci-dessous.

Page 2 : Présentation de la construction de ce tram et la position du Collectif Urgence Palestine.
Page 3 : Notre lettre du 10 février au Conseiller d'Etat Robert Cramer
Page 5 : Notre lettre du 10 février à la direction des TPG
Page 7 : Notre lettre du 10 février à Geneva Palexpo en tant qu'organisateur du salon de l'automobile
Page 9 : La réponse du salon de l'automobile
Page 10 : Notre lettre du 10 février à Connex Suisse SA
Page 12 : La réponse de Connex par Dupraz Bus Genève
Page 13 : Un article sur Connex paru dans l'Evénement Syndical
Page 14 : Un tract d'explication pour le public

Vous trouverez ces différents documents ainsi que d'autres renseignements sur le site :

http://www.urgencepalestine.ch/Activites/Sanctions.html#connexAlstom

Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

La ville de Jérusalem est soumise aujourd'hui, à une intense politique de colonisation, dont l'extension des colonies existantes et l'érection de murs sont les principaux vecteurs. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie.

Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que la Cour internationale de Justice, plus haute instance des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, exigeant l'arrêt de sa construction, demandant le démantèlement des parties déjà construites et des dédommagements pour les destructions provoquées par cette construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Pour compléter cette politique de colonisation, l'Etat d'Israël projette la construction d'un tramway à Jérusalem qui devrait être inauguré en 2008. Celui-ci reliera les colonies de Pisgat Ze'ev et de French Hill au centre de Jérusalem. Il traversera des quartiers arabes de Jérusalem sans s'y arrêter, ce tramway étant réservé uniquement aux citoyens israëliens. Cette construction constitue une sérieuse violation du droit international, notamment de la 4ème Convention de Genève. Le consortium Citypass, composé des sociétés françaises Connex et Alstom a remporté l'appel d'offres pour un montant proche de 500 millions d'euros et il sera responsable du chantier et du système de maintenance pour les trente prochaines années. En participant à cette construction ce consortium se rend donc complice de la politique d'apartheid mené par l'Etat d'Israël.

Connex est établie dans 25 pays avec son siège en France; elle fait partie du groupe Veolia environnement. Elle a des investissements importants dans les services privés et dans l'industrie du transport. Elle occupe plus de 61'000 employé-e-s et elle dispose de plus de 28'000 véhicules routiers et ferroviaires qui lui permet de transporter plus de 2 milliards de passagers par an.

En Suisse, Connex Suisse SA est devenu majoritaire de la société Dupraz Bus SA Genève. Par cette reprise, elle est devenue sous-traitante des Transports Publics Genevois (TPG) pour une partie du réseau, dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat qui accorde aux TPG la possibilité de sous-traiter 10% de son réseau à des entreprises privées.

Nous avons également appris que les organisateurs du Salon de l'automobile, qui a ouvert ces portes le 2 mars prochain, ont attribué le contrat de navettes entre les parkings du salon et l'entrée de Palexpo à l'entreprise Connex, alors que jusqu'à aujourd'hui, ces navettes étaient assurées par les TPG.

Le Collectif Urgence Palestine qui dénonce la politique de colonisation et du fait accompli, le non respect du droit international et le mépris systématique des résolutions de l'ONU pratiqué par les différents gouvernements israéliens, ne peut tolérer que des institutions publiques suisses entretiennent des relations économiques avec des entreprise impliquées dans la construction de ce tramway. Dans la situation actuelle, nous estimons que nos gouvernements doivent pratiquer une politique de pression économique sur Israël pour obliger cet Etat à respecter le droit international. La Suisse, pays dépositaire de la 4ème Convention de Genève se doit d'être particulièrement vigilante à son respect.

C'est dans ce sens que nous avons écrit au Conseiller d'Etat Robert Cramer, qui en tant que responsable du Département du Territoire est en charge du dossier des TPG, à la direction des TPG et à Geneva Palexpo pour leur demander de cesser leurs collaboration avec Connex tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway. Nous avons également écrit à la direction de Connex Suisse pour les inciter à intervenir auprès de leur direction afin qu'il renonce à ce projet. Vous trouverez une copie de ces lettres et des réponses reçues à ce jour dans le dossier joint.

Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

Monsieur Robert Cramer
Conseiller d'Etat du
Département du territoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Genève, le 10 janvier 2006

Objet : Collaboration des services publics avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En tant que Conseiller d'Etat, responsable du département du territoire, vous êtes le représentant des Autorités Cantonales auprès des Transports Publics Genevois (TPG), et c'est en cette qualité que nous nous adressons à vous.

L'administration des TPG négocie en sous-traitance l'exploitation de certaines lignes de leur réseau avec l'entreprise Dupraz Bus Genève SA. Or nous avons appris que cette entreprise a été reprise par l'entreprise Connex Suisse SA. De plus nous avons également découvert qu'Orgexpo a attribué à cette même entreprise Connex le mandat pour les navettes reliant les parkings à Palexpo pendant le salon de l'auto, mandat qui était dévolu habituellement aux TPG.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que cette entreprise a été retenue, avec Alstom, pour participer à un consortium de construction et d'exploitation d'un tramway à Jérusalem. Alstom fournirait les rames, et Connex participerait à l'exploitation.

Ce projet de tramway, qui doit entrer en service en 2008, vise à relier la partie occidentale de la ville à deux colonies construites en Cisjordanie aujourd'hui occupée : Pisgat Zeev et French Hill. Son tracé desservirait exclusivement les zones habitées par la population juive créant ainsi un service réservé à une partie du public et ce sur des critères ethnico-religieux, il confisquerait en outre des terres appartenant à des Palestiniens.

Un tel projet revient à ancrer l'avenir de la ville, à inscrire à nouveau dans les faits accomplis son annexion par Israël. Les dirigeants israéliens, ne cachent pas leur intention de ne pas négocier l'avenir de la cité, annexée illégalement, et décrétée toute entière capitale de l'Etat d'Israël. La partie palestinienne au contraire considère que la ville doit devenir capitale des deux Etats, avenir qui doit être l'objet de négociations fondées sur le droit international.

La Suisse, comme une partie de la communauté internationale, se conformant aux obligations du droit international, ne reconnaît évidemment pas l'annexion de Jérusalem et considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé. De même qu'elle ne reconnaît aucune légalité aux colonies construites dans les territoires occupés depuis 1967.

La ville est cependant soumise aujourd'hui, à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de « Murs » est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie. Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Le projet de réalisation de ce tramway est un élément structurant de cette politique de colonisation, et Connex, en participant à la construction de ce tramway à Jérusalem, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.

La Suisse se doit de montrer l'exemple dans le respect de la 4ème Convention de Genève dont elle est dépositaire. Que les TPG et Orgexpo, entreprises de services publics, sous la tutelle du Conseil d'Etat collaborent avec cette entreprise rend ceux-ci de fait complice de violation du droit international.

Nous vous demandons de suspendre et de rompre le cas échéant les contrats passés avec Connex SA tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway à Jérusalem.

Dans l'attente de votre détermination, claire et responsable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Urgence Palestine
Le bureau :

Valentina Hemmeler Carmen Gazi

Rania Madi Rémy Viquerat

Pour contact : Rémy Viquerat tél. & fax +41 450 69 46 49 mobile 079 480 27 64
info@urgencepalestine.ch

Copie à : Bureau du Grand Conseil
Au conseil d'Etat

Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

Direction des TPG
Rte de la Chapelle 1
Case postale 950
1212 Grand-Lancy 1

Genève, le 10 janvier 2006

Objet : Collaboration des Transports Publics Genevois avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Madame la directrice,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

C'est en tant qu'entreprise de service public que nous nous adressons à vous. Dans le cadre du mandat donné par le Conseil d'Etat, votre administration négocie en sous-traitance l'exploitation de certaines lignes du réseau des TPG avec l'entreprise Dupraz Bus Genève SA. Or nous avons appris que cette dernière a été reprise par Connex Suisse SA.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que l'entreprise Connex a été retenue, avec Alstom, pour participer à un consortium de construction et d'exploitation d'un tramway à Jérusalem. Alstom fournirait les rames, et Connex participerait à l'exploitation.

Ce projet de tramway, qui doit entrer en service en 2008, vise à relier la partie occidentale de la ville à deux colonies construites en Cisjordanie aujourd'hui occupée : Pisgat Zeev et French Hill. Son tracé desservirait exclusivement les zones habitées par la population juive créant ainsi un service réservé à une partie du public et ce sur des critères ethnico-religieux, il confisquerait en outre des terres appartenant à des Palestiniens.

Un tel projet revient à ancrer l'avenir de la ville, à inscrire à nouveau dans les faits accomplis son annexion par Israël. Les dirigeants israéliens, ne cachent pas leur intention de ne pas négocier l'avenir de la cité, annexée illégalement, et décrétée toute entière capitale de l'Etat d'Israël. La partie palestinienne au contraire considère que la ville doit devenir capitale des deux Etats, avenir qui doit être l'objet de négociations fondées sur le droit international.

La Suisse, comme une partie de la communauté internationale, se conformant aux obligations du droit international, ne reconnaît évidemment pas l'annexion de Jérusalem et considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé. De même qu'elle ne reconnaît aucune légalité aux colonies construites dans les territoires occupés depuis 1967.

La ville est cependant soumise aujourd'hui, à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de « Murs » est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie. Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Le projet de réalisation de ce tramway est un élément structurant de cette politique de colonisation, et Connex, en participant à la construction de ce tramway à Jérusalem, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.

La Suisse se doit de montrer l'exemple dans le respect de la 4ème Convention de Genève dont elle est dépositaire. Que votre société, institution de service public, sous la tutelle du Conseil d'Etat collabore avec cette entreprise, vous rend de fait complice de violation du droit international.

Nous vous demandons de suspendre et de rompre le cas échéant les contrats passés avec Connex SA tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway à Jérusalem.

Dans l'attente de votre détermination, claire et responsable, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'Administration, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Urgence Palestine
Le bureau :

Valentina Hemmeler Carmen Gazi

Rania Madi Rémy Viquerat

Pour contact : Rémy Viquerat tél. & fax +41 450 69 46 49 mobile 079 480 27 64
info@urgencepalestine.ch

Copie à : Robert Cramer, Conseiller d'Etat

Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

Geneva Palexpo
Fondation Orgexpo
Case postale 112
1218 Grand-Saconnex

Genève, le 10 janvier 2006

Objet : Collaboration de votre fondation avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Monsieur le directeur,

C'est en tant que fondation d'utilité publique que nous nous adressons à vous. En effet, nous avons appris que vous avez attribué à l'entreprise Connex Suisse SA le mandat pour les navettes reliant certains parkings à Palexpo pendant le salon de l'auto, mandat qui était dévolu habituellement aux Transports Publics Genevois.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que l'entreprise Connex a été retenue, avec Alstom, pour participer à un consortium de construction et d'exploitation d'un tramway à Jérusalem. Alstom fournirait les rames, et Connex participerait à l'exploitation.

Ce projet de tramway, qui doit entrer en service en 2008, vise à relier la partie occidentale de la ville à deux colonies construites en Cisjordanie aujourd'hui occupée : Pisgat Zeev et French Hill. Son tracé desservirait exclusivement les zones habitées par la population juive créant ainsi un service réservé à une partie du public et ce sur des critères ethnico-religieux, il confisquerait en outre des terres appartenant à des Palestiniens.

Un tel projet revient à ancrer l'avenir de la ville, à inscrire à nouveau dans les faits accomplis son annexion par Israël. Les dirigeants israéliens, ne cachent pas leur intention de ne pas négocier l'avenir de la cité, annexée illégalement, et décrétée toute entière capitale de l'Etat d'Israël. La partie palestinienne au contraire considère que la ville doit devenir capitale des deux Etats, avenir qui doit être l'objet de négociations fondées sur le droit international.

La Suisse, comme une partie de la communauté internationale, se conformant aux obligations du droit international, ne reconnaît évidemment pas l'annexion de Jérusalem et considère Jérusalem-Est comme un territoire occupé. De même qu'elle ne reconnaît aucune légalité aux colonies construites dans les territoires occupés depuis 1967.

La ville est cependant soumise aujourd'hui, à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de « Murs » est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie. Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons, que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Le projet de réalisation de ce tramway est un élément structurant de cette politique de colonisation, et Connex, en participant à la construction de ce tramway à Jérusalem, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.

La Suisse se doit de montrer l'exemple dans le respect de la 4ème Convention de Genève dont elle est dépositaire. Que votre fondation, entreprise de service public, sous la tutelle du Conseil d'Etat collabore avec cette entreprise, vous rend de fait complice de violation du droit international.

Nous vous demandons de suspendre et de rompre le cas échéant les contrats passés avec Connex SA tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway à Jérusalem.

Dans l'attente de votre détermination, claire et responsable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif Urgence Palestine
Le bureau :

Valentina Hemmeler Carmen Gazi

Rania Madi Rémy Viquerat

Pour contact : Rémy Viquerat tél. & fax +41 450 69 46 49 mobile 079 480 27 64
info@urgencepalestine.ch

Copie : Au Conseil d'Etat

Salon international de l'automobile Genève

Genève, le 21 février 2006
/RL

Collectif Urgence Palestine
15, rue des Savoises

1205 Genève

votre courrier daté du 10 janvier 2006 et reçu le 13 février 2006

Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier susmentionné qui a retenu notre meilleure attention.

Par ces lignes; nous vous informons que nous ne comptons pas donner suite à votre injonction.

A titre de Fondation de droit privé, nous ne sommes ni qualifiés ni disposés à entrer en matière dans les problématiques liées à l'interprétation de la politique internationale.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Claude Membrez
Directeur général

Case postale 112 • CH-1218 Grand-Saconnex • Genève - Suisse
Tél. +41 (0)22 761 11 11 • Fax +41 (0)22 798 01 00 • www.salon-auto.ch

OICA
ORGANISATION INTERNATIONALE DES CONSTRUCTEURS D'AUTOMOBILES

GENEVA PALEXPO

Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises 1205 Genève - www.urgencepalestine.ch - CCP 17-766771-3

Connex Suisse SA
Dupraz Bus Genève SA
Route Creux-de-Boisset 24
1286 Soral/GE

Genève, le 10 janvier 2006

Objet : projet de construction d'une ligne de tramway en Palestine occupée.

Monsieur le Directeur,

Nous apprennons que le groupe Connex, qui est devenu actionnaire majoritaire dans l'entreprise Dupraz Bus Genève SA, envisage de participer à la création d'une ligne de tramway entre Jérusalem-Est et des colonies juives en Palestine occupée.

Nous attirons votre attention sur le caractère extrêmement dangereux d'un tel investissement. Vous n'êtes pas sans savoir que cette ligne de tramway sera créée par une puissance occupante dans des territoires dont l'occupation est illégale au regard du droit international (résolution 242 des Nations unies). Ce même droit international (convention de la Haye de 1906) interdit à toute puissance occupante de changer le système juridique des pays qu'elle occupe (article 43) et lui fait obligation de sauvegarder le fonds des propriétés et de les administrer selon les règles de l'usufruit (article 55).

Les colonies juives sont illégales, comme sont illégales les confiscations de terres sous des prétextes divers, et nous vous demandons de vous interroger sur la manière dont a été acquis le terrain d'emprise de la future voie.

De plus, la poursuite de l'occupation et encore plus le développement de la colonisation sont les plus sûrs obstacles à une paix juste et durable dans cette région, car ils sont la preuve que le gouvernement israélien ne veut pas la paix, poussent les Palestiniens au désespoir et empêchent la création d'un État Palestinien viable.

En s'associant à cette opération, le groupe Connex prendra une lourde responsabilité dans la poursuite et l'extension du conflit et pourra être considéré comme complice d'opérations contraires au droit international. Non seulement, son image de marque pourrait alors en souffrir, mais il s'expose éventuellement à des sanctions et des demandes de réparations. Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons d'intervenir auprès de votre direction générale pour leur demander de renoncer à ce projet.

Nous nous permettrons d'informer tous les citoyens de notre pays, qui est dépositaire de la 4ème Convention de Genève, de l'aspect illégal de la participation de Connex à une entreprise de colonisation. De plus en tant que société sous-traitante d'entreprise de service public, nous utiliserons tous les moyens en notre pouvoir pour que les autorités genevoises ne collaborent plus avec votre société tant que Connex ne renoncera pas à ce projet de tramway.

Dans l'attente de votre réponse qui nous l'espèrons réponde à notre sens de la justice, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif Urgence Palestine
Le bureau :

Valentina Hemmeler Carmen Gazi

Rania Madi Rémy Viquerat

Pour contact : Rémy Viquerat tél. & fax +41 450 69 46 49 mobile 079 480 27 64
info@urgencepalestine.ch

Copie à : direction du siège de Connex à Nanterre

DUPRAZ BUS GENÈVE
Le prestige du confort

Qualitäts-Gütesiegel für den Schweizer Tourismus
Label de qualité pour le tourisme suisse
Marchio di qualità per il turismo svizzero

Collectif Urgence Palestine
M. Rémy Vicquerat
15, Rue des Savoises

1205 Genève

Soral, le 21/02/06

Projet de construction d'une ligne de tramway en Palestine occupée

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 10 janvier 2006 au sujet de l'objet susmentionné.

Il est vrai que notre ancien propriétaire a cédé les actions de notre entreprise au groupe Veolia Transport (anciennement « Connex ») à la fin de l'année 2004. Malgré cela, Dupraz Bus reste autant que par le passé une entité locale et notre domaine de compétence ne va guère au-delà des frontières genevoises. Notre entreprise s'efforce ainsi de satisfaire nos partenaires locaux et continue d'employer les mêmes personnes que par le passé.

Vous comprendrez dès lors que cette organisation décentralisée ne nous autorise aucune compétence et aucun pouvoir en matière de projet de développement, que ce soit en Israël ou ailleurs dans le monde. Toutefois, nous comprenons votre inquiétude au sujet de ce projet et nous vous invitons de ce fait à contacter directement le siège de Veolia Transport, à l'adresse suivante : Veolia Transport, Département Communications, 36 Av. Kléber, F – 75016 Paris

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DBG, Dupraz Bus Genève SA

Andréas Thalmann, directeur

Copie à : Veolia Transport Paris, TPG Genève

L'Evenement Syndical 1er mars 2006

Connex s'installe au Salon de l'auto

La multinationale française a ravi aux TPG le marché des **navettes de bus** entre le parking et Palexpo

mémo

Durant des décennies, les TPG ont été l'allié historique du Salon de l'auto pour assurer le transfert des visiteurs entre le parking et Palexpo. Suite à un appel d'offres lancé l'automne passé, Connex, via sa filiale Dupraz Bus SA, a décroché le marché. L'offre de Connex est deux fois moins cher que celle des TPG. Le SEV flaire le dumping.

Le résultat de l'appel d'offres est clair et net. Dupraz Bus SA, filiale de Connex, assurera les navettes de bus durant toute la durée du Salon de l'auto pour moitié moins cher que les TPG. Sur les 11 entreprises de transports contactées par Orgexpo, les TPG et Dupraz Bus SA ont été les seules à avoir présenté une offre. Dupraz Bus SA décroche le marché avec une différence qui va du simple au double. Il n'y a pas photo, mais...

Conducteurs moins payés

«...mais faut voir quelles sont les conditions de travail des conducteurs chez Dupraz Bus» lance Christian Fankhauser. Le secrétaire syndical SEV sait de quoi il parle. «L'année passée, nous avons effectué une enquête pour connaître leurs conditions de travail; nous avons constaté que chez Dupraz Bus les conducteurs gagnaient grosso modo l'équivalent de 1000 francs en moins par mois par rapport aux conducteurs des TPG.» Le SEV parle de dumping. Dupraz Bus répond que l'entreprise respecte les usages de la profession avec la bénédiction de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail).

Inquiétudes

Il y a 2 ans, l'entreprise Dupraz Bus SA a été rachetée par la puissante multinationale française Connex. Cette percée dans le marché helvétique était prévisible et crainte. Connex est un mastodonte qui ne fait pas dans la dentelle. Ce groupe dispose d'une telle puissance financière qu'il peut aisément ravir de nombreux marchés de transports publics.

Membre du comité des transports urbains de l'ITF (Fédération internationale des travailleurs des transports), Christian Fankhauser est bien placé pour parler des pratiques de Connex. «Ils ont le coup pour remplacer le monopole public par leur monopole privé. Comme tous les opérateurs multinationaux qui agissent dans le domaine des transports urbains et régionaux, ils sont connus pour leurs pratiques antisyndicales. Dernièrement, le représentant syndical du métro de Stockholm a été licencié sous prétexte que les relations de confiance étaient rompues!»

Bus zurichois à la rescousse

Inutile pour les visiteurs du Salon de l'auto de chercher le mot Connex inscrit en grand sur les bus. Les véhicules de la multinationale française arborent toujours le logo Dupraz Bus. Et comme l'entreprise qui a remporté la soumission n'a pas un parc de véhicules suffisamment grand pour assurer les navettes, elle a loué 5 bus articulés bleu et blanc à la compagnie de transports publics zurichois Verkehrsbetriebe Zürichsee und Oberland (VZO).

Objectif syndical

Si pour ce marché de navettes de bus dans le cadre ponctuel du Salon de l'auto, Connex-Dupraz et les TPG se sont trouvés en position de concurrents, il faut savoir que tout au long de l'année les 2 entreprises sont partenaires; les TPG sous-traitant à Connex-Dupraz un certain nombre de lignes. Pour éviter que le personnel fasse les frais de ce chassé-croisé concurrentiel, Christian Fankhauser préconise que les entreprises sous-traitantes des TPG négocient avec le SEV une convention collective de travail ou qu'il y ait une CCT cantonale avec force obligatoire pour les transports publics. La route pour atteindre cet objectif syndical s'annonce longue et sinueuse.

Alberto Cherubini ■

De Genève à Jérusalem

En rachetant Dupraz Bus SA, Connex s'est implantée à Genève. L'affaire des navettes de bus au Salon de l'auto prouve que la multinationale française n'est pas venue en Suisse pour jouer le rôle de figurant. Les activités de Connex commencent à intéresser de plus en plus de monde et provoquent des vagues. Ainsi, le collectif genevois Urgence Palestine a écrit au Conseil d'Etat genevois pour l'informer que Connex participe à la création d'une ligne de tramway entre Jérusalem et les colonies juives en Palestine. Le tracé de cette ligne confisquerait des terres appartenant aux Palestiniens. La construction de ce tramway, dont la mise en service est prévue pour 2008, est contraire à la décision des Nations Unies, prise en juillet 2004, qui exige l'arrêt des constructions d'infrastructures israéliennes dans les territoires occupés. Le collectif Urgence Palestine a demandé au Conseil d'Etat de rompre les contrats passés avec Connex-Dupraz, tant que la multinationale française sera impliquée dans la construction de ce tramway.

AC ■

CONNEX SOUS-TRAITANT DES TPG CONSTRUIT LE TRAMWAY DE L'APARTHEID

Connex et Alstom sont les investisseurs internationaux du consortium Citypass qui a remporté en 2002 l'appel d'offres des autorités israéliennes pour le projet de tramway à Jérusalem d' un montant proche de 500 millions d'euros. Citypass sera responsable du chantier et de la maintenance du système pour les trente prochaines années. Le tracé du tramway prend en compte un certain nombre de colonies juives autour de Jérusalem-Est, construites sur des terres palestiniennes annexées. Il assurera la continuité entre ces colonies et les zones centrales de la ville et fournira un système de transport vital pour le maintien de ces colonies; alors que les Palestiniens n'auront pas le droit d'emprunter ce tram.

Etablie dans 25 pays avec son siège en France, la Connex fait partie du groupe Veolia. Elle a des investissements importants dans les services privés et dans l'industrie du transport. Elle compte plus de 61 000 employé-es et transporte près de 2 milliards de passagers par an.

En Suisse, Connex Suisse SA est devenu majoritaire de la société Dupraz Bus SA Genève. Les TPG sous-traitent à cette entreprise une partie de son réseau de transport. De plus Orgexpo, a attribué le contrat de navettes pour le salon de l'auto à Connex.

EXIGEONS LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

Construit sur des terres palestiniennes et faisant partie intégrante de l'infrastructure des colonies, ce projet de tramway équivaut à un crime de guerre et constitue une sérieuse violation du droit international, notamment de la 4ème Convention de Genève. Connex et Alstom soutiennent directement la politique israélienne raciste à l'encontre du peuple palestinien, exclu de sa capitale par le Mur de l'Apartheid et les routes réservées aux colons; elles soutiennent également le projet sioniste global d'expulser les Palestiniens de leurs terres. En effet, le réseau de tramway connecte les colonies au centre de la ville, en contournant les zones palestiniennes, et en assurant la judaïsation de la ville.

La ville de Jérusalem est soumise aujourd'hui à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de murs est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie.

Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, cultuelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Ce tramway vient renforcer cette politique de colonisation et Connex, en participant à sa construction, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.

En août 2005, Ariel Sharon affirmait lors d'une cérémonie pour le consortium : " Je crois que cela doit être fait, de la même manière que tout ce qui peut être fait pour renforcer Jérusalem, la construire, l'étendre et soutenir pour l'éternité l'idée de Jérusalem comme capitale du peuple juif et comme capitale unifiée de l'Etat d'Israël. " Le maire Uri Lupolianski décrit le tramway comme " la réalisation du Psaume 122 " tandis que la municipalité juive de Jérusalem voit en cela la réalisation du rêve sioniste de Herzl. Les Palestiniens considèrent cela comme une stratégie pour éradiquer leur présence, leur histoire et leur culture à Jérusalem.

En rachetant Dupraz Bus SA, Connex s'est implantée sur le réseau des Transports Publics Genevois. En autorisant les TPG à sous-traiter à des privés jusqu'à 10% du réseau, les autorités genevoises ont ouvert la porte à des entreprises peu scrupuleuses.

Les syndicats genevois dénoncent la politique de sous-traitance appliquée par le Conseil d'Etat. Ces entreprises, hors cadre conventionnel, peuvent pratiquer des salaires allant jusqu'à frs 1'000.– de moins par mois pour le même travail que ceux appliqués aux TPG. Ils regrettent également qu'Orgexpo ait attribué les navettes de bus entre les parkings et Palexpo pendant le salon de l'auto à Connex, alors que jusqu'à cette année c'était les TPG qui assuraient ce service

La Suisse est dépositaire de la 4ème Convention de Genève. Nos autorités devraient donc être particulièrement attentives au respect du droit international. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil d'Etat , aux TPG et à Orgexpo de rompre tous les contrats passés avec Connex, tant que cette entreprise collaborera au projet israélien d'apartheid dans les territoires occupés y compris Jérusalem.

Collectif Urgence Palestine - Genève CUP, 15 rue des Savoises, 1205 Genève
Email : info@urgencepalestine.ch; site : www.urgencepalestine.ch